



## PROCÈS-VERBAL N°9

### COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Réunion du :            | 06/07/2023 au District du Loir-et-Cher  |
| À :                     | 9h30  |
| Présidence :            | M. Alain DESOEUVRES   |
| Présents :              | Mrs Frédéric DEMAY et Jean Claude BAYARRI (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Jean-Claude CLOUVET (18), Maurice FOURNILLON (41) Guy MALBRAND  |
| Assistent à la séance : | Mme Cindie HUDE, Référente administrative<br>MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)<br>Mme Sylvie GUILBAUDAUD, Référente administrative 18<br>CDTIS de la CORREZE : Henri CLAVIERE (excusé)<br>CDTIS des DEUX SEVRES : jean jacques PETIT<br>CDTIS de la VIENNE : Patrice Hérault – Gilles RAVEAU – Patrice BILLY |

☆☆☆☆☆☆☆☆

#### **Glossaire :**

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives  
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives  
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives  
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public  
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité  
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum  
SYN : terrain synthétique  
PN : Pelouse naturelle  
M<sup>2</sup> HS : surface hors sanitaire  
AP : Avis préalable

#### **INFOS :**

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

#### **A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :**

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

#### **POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE**

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes.

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.



- ❖ *La CRTIS remercie Mr Benoit LAINE, Président du District, les membres CDTIS 45 pour la réception au District 45.*
- ❖ *La CRTIS par son Président remercie tous les membres des CDTIS pour leur travail de bénévole et de liaison avec les communes.*  
*Constat : Les clubs en accession ont moins de problème étant prévenus par 2 PV (sur 30 de R3 à N2 >> 5 « en travaux » et 2 NC. Les autres sont conformes). La D2 vers la D1 est à peu près sur les mêmes bases.*  
*Bilan : L'ensemble des classements « équipement » réalisé est à ce jour est de 95% (Pour rappel 2019 > 55%) et « éclairage » de 90% (2019 > 50%).*
- ❖ *La CRTIS remercie tous les participants à cette réunion de fin de saison sans oublier le District et la CDTIS 41 qui en a eu l'organisation.*
- ❖ *La CRTIS souhaite un prompt rétablissement à Maurice MARTIN, membre de la CDTIS du 41.*

## RETOUR CFTIS pour classements validés

La C.F.T.I.S. confirme le 20/07/2023 l'ensemble des propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°8 et 9 dont les notifications ci-dessous

- **TOURS – STADE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610101**
  - Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par un bureau de contrôle signataire de la charte relative aux contrôles des niveaux d'éclairage en date du 28/11/2022. La CDTIS était non présente à ce relevé faute de convocation du propriétaire

**La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/11/2023 (date du relevé + 12 mois).**

**Le prochain relevé est programmé fin octobre 2023**

## INFO : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 .... 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans**

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse
- ✓ Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

## District du Cher

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COLOMBIERS – STADE LOUIS DENIZARD 2 (Ex municipal 2) – NNI 180690102**

Cette installation était classée A8 jusqu'au 28/02/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 08/06/2023

- ✓ Visite de Mr Dhorbait et Faillat du 07/06/2023

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 14/06/2033.**



#### ■ MENETOU SALON – STADE DU PRINCE D'AREMBERG MUNICIPAL – NNI 181450101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 11/07/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 13/05/2023

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Apert et Garcia du 13/05/2023 notant : ensemble non clos et buts à revoir

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/06/2033 sous réserve de la mise en conformité des buts avant le 30/08/2023.**

#### ■ MENETOU SALON – STADE DU PRINCE D'AREMBERG MUNICIPAL 2 – NNI 181450102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 15/05/2023 par erreur

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 13/05/2023

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 14/06/2033**

#### ■ MENETOU SALON – STADE DU PRINCE D'AREMBERG MUNICIPAL 3 – NNI 181450103

Cette installation était classée A8 jusqu'au 15/05/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 13/05/2023

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 14/06/2033**

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

### 4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T4 ou plus

#### ■ SAINT DOULCHARD – STADE DES VERDINS – NNI 182050101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 01/06/2023

Cet équipement fait l'objet d'une réhabilitation de vestiaires pour un niveau T3 suite à une accession en R1

**La CRTIS reprend le dossier** suite à une entrevue avec Mr Limousin du 20/06/2023

- ✓ Nouvelle demande d'avis préalable du 07/07/2023 signée du maire
- ✓ Lettre d'intention avec date de fin prévue fin août 2023 signée du maire
- ✓ Reçu plan pour la réhabilitation de vestiaires suivant proposition CRTIS
- 2 vestiaires jumelés par une zone sèche ( $l > 1m40$ ) pour +/- 30m<sup>2</sup> hors sanitaire - **confirmé**
- 1 vestiaire arbitres de 12m<sup>2</sup> HS – **confirmé**
- + 1 vestiaire arbitre féminin (existant)
- Bureau « délégués » dans salle de réunion
- Sanitaire joueurs, délégués et arbitres
- Sanitaire public indépendant
- Aire de jeu 105 x 68
- Prévoir liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu (obligatoire)

**La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**



Elle rappelle que pour le niveau T3 outre des vestiaires qui seront conformes, il faut obligatoirement :

- ✓ Aire de jeu à 105 x 68 – conforme
- ✓ Main courante obstruée
- ✓ Bancs joueurs de 5m – délégués > conforme
- ✓ Liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu obligatoire

**L'ensemble de l'installation doit être conforme aux prescriptions de ce niveau T3 PN minimum à l'issue des travaux.**

**Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CFTIS / CRTIS.**

#### ■ CHARENTON SUR CHER – STADE MUNICIPAL – NNI 180520101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 26/03/2029

Cet équipement fait l'objet d'une réhabilitation de vestiaires pour un niveau T4

- ✓ Demande d'avis préalable du 16/06/2023 signée du maire
- ✓ Lettre d'intention signée de l'Adjoint avec durée des travaux (01/07/2023 à 31/08/2023)
- ✓ Reçu plan coté pour la réhabilitation de vestiaires
- 2 vestiaires jumelés par la modification du hall pour +/- 25m<sup>2</sup> hors sanitaire
- 1 vestiaire arbitres de 12m<sup>2</sup> HS avec accès sécurisé via la salle de sports
- Bureau « délégués »
- Sanitaire joueurs, délégués et arbitres
- Sanitaire public indépendant
- Aire de jeu 105 x 68
- Terminer travaux complémentaires de clôture (plan de clôture fourni)

**La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet. L'ensemble de l'installation doit être conforme aux prescriptions de ce niveau T4 PN minimum à l'issue des travaux**

**Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CDTIS / CRTIS**

#### 4.5 Éclairage initial

##### ■ BELLEVILLE SUR LOIRE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 180260101

Cet éclairage n'était pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 30/06/2023 pour un éclairage en E5 LED et du document suivant complété :

1/ Une étude photométrique **E5 LED** en date du 01/02/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m LB et 8m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 16 LED
- Projecteur Optivision LED gen 3.5
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,4
- Température de couleur : 5700k
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 1283 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,66
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,84
- Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.



La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## 8. AFFAIRES DIVERSES

### ■ BELLEVILLE SUR LOIRE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 180260101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 25/06/2025 et aurait dû migrer en T6

Cet équipement fait l'objet d'une réhabilitation de vestiaires pour un niveau T5 minimum

- ✓ Demande d'avis préalable du 19/06/2023 signée du maire
- ✓ Mail de Mr Brunot, Adjoint du 19/06/2023
- ✓ Lettre d'intention signée de l'Adjoint avec durée des travaux (01/07/2023 à 31/08/2023)
- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 30/06/2023 signalant un ensemble non clos

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose une mise en « travaux » pour T5 jusqu'au 31/12/2023.**

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ CHATEAUMEILLANT – STADE GEORGES DUMAS – NNI 180570101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 23/01/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 suite à travaux et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/06/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par LDhorbait et Faillat en date du 12/06/2023

Type de sources : iodures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 14/06/2025.**

### 9.3 Changements de niveau de classement

#### ■ COLOMBIERS – STADE LOUIS DENIZARD 2 – NNI 180690102

L'éclairage de cette installation est classé EEntraînement jusqu'au 26/10/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/06/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Dhorbait et Faillat en date du 06/06/2023

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,31
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.55

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 LED jusqu'au 14/06/2027.**



## District de l'Eure-et-Loir

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ THIRON GARDAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 283870101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 16/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 27/06/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Hacault et Demay du 27/06/2023 concernant la pose de main courante avec demande FAFA
- ✓ AAC du 27/06/2023 pour 299 personnes signée du maire

**Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T6 PN.**

##### ■ LE GAULT ST DENIS – STADE MUNICIPAL – NNI 281760101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 10/04/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 28/06/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Bayari et Demay du 28/06/2023
- ✓ AAC du 30/06/2023 pour 299 personnes signée du maire

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/07/2033.**

#### 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

##### ■ CHATEAUNEUF en THYMERAIIS – STADE DE LA PAJOTERIE – NNI 280890101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 07/07/2025 **par erreur (T6)**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 SYN du 04/07/2023 (105 x 68 passé de PN en SYN et mis en service le 26/06/2023)

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 04/07/2023 (vestiaires de 11m<sup>2</sup>HS sur plan – proposition CRTIS de travaux sur vestiaires pour T5 minimum)
- ✓ Avis préalable du 08/06/2022 (PV n°6)
- ✓ AAC du 04/07/2023 pour 299 personnes signée du maire
- ✓ Tests in situ du 26/06/2023 par Labo des Sols
- ✓ Plan des vestiaires coté

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 SYN jusqu'au 26/06/2033.**

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

#### 4.5 Éclairage initial ou modification LED

##### ■ CHAMPHOL – STADE PAUL DOUBLET – NNI 280700101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 14/12/2023

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 03/07/2023 pour un éclairage E6 iodures en LED et des documents suivants :



#### 1/ Une étude photométrique **LED** en date du 10/05/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Plan coté de l'ensemble aire de jeu + implantation mâts
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB et 8m LT
- Hauteur minimum de feu : 24m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur ECOBLAST 6 360
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43,5
- Température de couleur : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 159 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,69
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.  
**La CRTIS émet un avis favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

#### 8. AFFAIRES DIVERSES

##### ■ DAMMARRIE – STADE DE LA FILERIE – NNI 281220101

- ✓ La demande porte sur les travaux réalisés d'un tunnel vestiaires / aire de jeu et la demande de certification suite à un FAFA
- ✓ Rapport de visite du 24/06/2023 de Mr Demay (voir photo 4)

**La CRTIS maintient le classement jusqu'au 12/06/2024**

##### ■ COURRIER A LA VILLE DE LUCE du président CRTIS concernant les équipements non conformes T3 afin d'évoluer en R1. Sont concernés :

- ✓ Stade Jean Boudrie, T5
- ✓ Stade des petits Sentiers, T7

**Ce dossier est suivi par Mrs Desoeuvres et Demay – décision finale le 01/08/2023**

##### ■ ILLIERS COMBRAY – Terrain de SOCCER sur stade municipal

Pris note du courrier du maire en date du 26/06/2023

Si création, il sera identifié sous le NNI 281960103

##### ■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN

- ✓ Point fait avec la CFTIS au niveau du classement des installations et de l'accession en N3 pour la réunion de juillet - **Retour CFTIS et Commission des Championnats nationaux pour N3**

**La CRTIS désigne Mr Desoeuvres pour une visite le 12/07/2023 à 10h30 afin de faire le point sur les travaux.**

**District de l'Indre**

**Pas de dossiers.**



## District de l'Indre-et-Loire

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ TRUYES – STADE MAURICE BESNIER 2 – NNI 372630102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 20/06/2023

- ✓ Visite de Mr Freulon du 20/06/2023

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 14/06/2033.**

### 8. AFFAIRES DIVERSES

##### ■ SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY FELIX – NNI 372140301

- ✓ Plan du site avec notation des clôtures existantes – ensemble non clos totalement

**La CRTIS transmet un courrier réponse en date du 28/06/2023 à la mairie de St Cyr/Loire suite à une demande faite via la CDTIS 37 concernant le motif du classement T7 SYN de cet équipement.**

## District de Loir-et-Cher

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ VILLE FRANCHE SUR CHER – STADE DES CHANTELETTES 2 – NNI 412800102

Cette installation était classée A8 jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 20/06/2023

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Martin du 30/05/2023 (aire de jeu 90 x 50)
- ✓ AAC du 19/06/2023 pour 299 personnes signée du maire

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 14/06/2033.**

#### 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

##### ■ VILLEFRANCHE SUR CHER – STADE DES CHANTELETTES – NNI 412800101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 20/06/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Martin du 30/05/2023 (vest arb de 6 et 7m<sup>2</sup> HS – une projection pour T4 est en cours)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 14/06/2033.**





#### ■ ROMORANTIN LANTHENAY – STADE LADOUMEGUE 2 – NNI 411940102

Cette installation était classée T6 (en travaux) jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 01/06/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Martin du 30/05/2023 note :
  - L'aire de jeu est aux dimensions maximales suite à une contrainte foncière avérée
  - Des vestiaires sont en projet pour cet équipement (travaux en cours)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 14/06/2033.**

#### ■ CHOUZY SUR LOIRE – STADE DES 2 VALLEES 2 – NNI 410550102

Cette installation était classée A8 jusqu'au 10/04/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 19/06/2023

- ✓ Visite de Mrs Fournillon du 15/03/2023
- ✓ AAC du 13/06/2023 pour 299 personnes signée du maire de Valloire sur Cisse (Groupement de communes)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 14/06/2033.**

## District du Loiret

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

#### 4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

##### ■ CHATEAUNEUF SUR LOIRE – STADE DU LIEVRE D'OR – NNI 450820101

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 02/11/2026 sous la version vestiaires existants (Art 4.6.1 et 4.7.2)

Cet équipement fait l'objet d'une création de vestiaires supplémentaires pour un niveau T3

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 12/07/2023 pour un projet de création des vestiaires avec l'objectif en niveau T3 SYN, ainsi que des documents transmis :

Reçu plan des vestiaires et divers documents par mail du 04/07/2023 comprenant

- ✓ 2 blocs vestiaires :

**1/** 2 vestiaires joueurs de 28m<sup>2</sup> HS avec douches et lavabo + vestiaire « arbitres » de 17m<sup>2</sup> avec douche et lavabo + sanitaire attribué à l'ensemble

**2/** 2 vestiaires joueurs de 28m<sup>2</sup> HS avec douches et lavabo + vestiaire « arbitres » de 14m<sup>2</sup> HS avec douche et lavabo + sanitaire attribué à l'ensemble

- ✓ Bureau de 6m<sup>2</sup>
- ✓ Plan de sécurisation de l'ensemble et sortie protégée vestiaires/aire de jeu

**La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) et transmet à la CFTIS.**

**L'ensemble de l'installation doit être conforme aux prescriptions de ce niveau T3 SYN minimum à l'issue des travaux.**

**Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CFTIS / CRTIS.**



## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ ORLEANS LA SOURCE – STADE OMNISPORTS 2 – NNI 452340102

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 27/01/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/07/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Desoeuvres et Joubert en date du 10/07/2023

Type de sources : Iodures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 520 lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
  - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72
- Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 et transmet à la CFTIS.**

- 
- **PROCHAINE REUNION le 21/09/2023**
  - **DOSSIER A RECEVOIR AVANT LE 11/09/2023**

**Le Président CRTIS**  
**Alain DESOEUVRES**

**Le Secrétaire de séance**  
**Guy MALBRAND**

**Publié le 20/07/2023**